

Privilège

ment. En effet, l'entrepreneur du comptoir postal de St. Germain nous a informé qu'il ne désire pas renouveler son contrat. Et les deux autres entreprises de St. Germain ne désirent malheureusement pas exploiter de comptoir postal. Les produits et services postaux ont par conséquent été amalgamés à ceux du comptoir postal de la McKnight's Pharmacy, à Winnipeg. De plus, le service de livraison par boîtes communautaires a débuté le 27 mai. La Société canadienne des postes est disposée à considérer l'établissement d'un comptoir postal dans toute entreprise locale désireuse d'exploiter un point de vente à St. Germain.

(b) En milieu urbain, le service postal offert dans la circonscription du député comprend deux succursales postales, cinq comptoirs postaux offrant la gamme complète de services et un comptoir postal offrant certains services postaux. De plus, il existe dix-neuf détaillants de timbres bien situés. À titre d'information, j'ai une liste des noms et adresses des points de vente et des détaillants de timbres de la région. Il est à noter que cinq des dix points de vente ayant fait l'objet de changements dans sa circonscription ont été transformés en comptoirs postaux offrant la gamme complète des produits et services et les cinq autres, en détaillants de timbres.

Succursales postales (offrant la gamme complète des produits et services postaux): Succursale postale Saint Boniface, 208, boulevard Provencher, Winnipeg; Succursale postale Norwood Grove, 287, avenue Tache, Winnipeg.

Comptoirs postaux (offrant la gamme complète des produits et services postaux): Point de vente Marion, Metro Drugs, 4-276, rue Marion, Winnipeg; Point de vente Lakewood, Pharmasave, 35, boulevard Lakewood, Winnipeg; Point de vente Niakwa, Safeway, 2, avenue Alpine, Winnipeg; Point de vente Centre Saint-Vital, Shoppers' Drug Mart, 17-1225, rue St. Mary's, Winnipeg; Point de vente South Saint-Vital, McKnight's Pharmacy, 1631, rue St. Mary's, Winnipeg.

Point de vente (offrant certains produits et services postaux): Nieman Enterprises Ltd., 1087, rue St. Mary's, Winnipeg.

Détaillant de timbres: Mac's Convenience Store, 8-680, rue St. Anne's; Boutique du Boulevard, 112-131, boul. Provencher; Canada Safeway, 285, rue Marion; Tache Pharmacy, 400, avenue Tache; M & M Foods, 845, rue Elizabeth; Island 99 Food Store, 12-20, boul. Island Shore; Mississippi Jacks, 1034, boul. Beaver Hill; Uniglobe Travel, 310-119, avenue Vermillion; Shell Circle K, 1270, rue Archibald; Canada Safeway, 2, avenue Alpine; Streamers, the Party Store, 4-827 Dakota Street; Auxilia-

ry Gift Shop, 409, avenue Tache; L'accueil colombien Inc., 200, rue Masson; Fredette Foodfare, 390, boulevard Provencher; Western Canada Ltd., 125, rue Garry; Metro Drugs, 1069, rue Autumn; Canada Safeway, 77, avenue Vermillion; Mac's Foods, 1035, rue Autumn; The Coffee Cup, 79, rue St. Anne's.

[Traduction]

M. Edwards: Je demande, monsieur le Président, que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le président suppléant (M. DeBlois): Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE**LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS**

M. Jim Edwards (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, hier, le député de Parkdale—High Park a soulevé la question de privilège relativement à la présentation de réponses aux pétitions. Je m'étais alors engagé à répondre à mon collègue aussitôt que je le pourrais et je suis heureux de le faire aujourd'hui.

Au nom du ministre de l'Emploi et de l'Immigration, je désire informer la Chambre que nous sommes aussi d'avis que la situation est inacceptable. J'ai demandé au ministre d'expliquer les retards dans la présentation des réponses à certaines des pétitions en cause. J'ai aussi essayé de déterminer quelles mesures le ministère pourrait prendre pour rectifier la situation.

Le ministère s'excuse auprès du député et de ses électeurs de ne pas avoir transmis une réponse avant la fin de la période fixée.

Le ministre s'est entretenu avec ses fonctionnaires et ces derniers l'ont assuré que tout document parlementaire en retard serait préparé dans les plus brefs délais et que les députés pouvaient compter que la situation actuelle ne se répétera pas.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, je tiens à remercier le secrétaire parlementaire du gouvernement d'avoir agi aussi rapidement à propos de cette très sérieuse question de privilège que j'ai soulevée hier.

J'accepte les excuses qu'il a faites au nom du ministre de l'Emploi et de l'Immigration et je les transmettrai aux pétitionnaires.